



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 91769

## Texte de la question

M. André Vézinhet appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les attentes légitimes des associations nationales et locales de personnes sourdes et malentendantes, dont l'Association générale des sourds de Montpellier et sa région, en ce qui concerne le développement de centres relais téléphoniques annoncé par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, relais dont l'objectif est de rendre accessibles les communications téléphoniques, en temps réel entre une personne sourde et son interlocuteur entendant, en tenant compte des modes de communication utilisés : langue des signes française, transcription écrite simultanée, langage parlé complété. Lui rappelant l'intérêt essentiel de ces centres relais téléphoniques pour l'intégration des personnes sourdes ou malentendantes dans la société, il regrette le retard pris dans leur installation et lui demande s'il peut lui indiquer les délais et les conditions de leur future mise en place.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vézinhet](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91769

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11584

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)